



Lorient, le lundi 23 février 2026

Communiqué de presse

Nous faisons appel.

Le mercredi 11 février 2026, le tribunal judiciaire de Lorient a rendu sa décision sur l'action de désobéissance civile menée le 19 mars 2022 par le collectif Bretagne Contre Les Fermes Usines. Cette action consistait en l'arrêt d'un train de céréales afin d'alerter sur les conséquences dramatiques écologiques, sociales et sanitaires du système agro-industriel. Six personnes ont été condamnées à 5000 euros d'amende avec sursis, et une à 5 000 euros d'amende ferme. Ils et elles ont également été condamnés à verser solidairement plus de 213 000 euros de dommages et intérêts aux parties civiles, à savoir : FNSEA, FDSEA, FRSEA, Intercéréales, SNCF, Millet Rail, Sanders (groupe Avril), Le Gouessant, ainsi que plusieurs organisations professionnelles du négoce et de la coopération agricole.

Une condamnation disproportionnée

Dans un contexte d'urgence climatique, d'urgence sociale, d'effondrement de la biodiversité et de crise agricole profonde, et au vu de la part importante des responsabilités imputables au système agro-industriel, comment considérer comme légitime une condamnation asservissant des citoyens et citoyennes ? Des futurs paysans et paysannes, une maçonne, un enseignant engagés pour le bien commun, sans aucun intérêt individuel, condamnés à verser 213 000 € aux infrastructures du modèle agro-industriel.

Le montant des dommages et intérêts alloués est dérisoire à l'échelle des structures concernées. Il est en revanche colossal pour les personnes condamnées. Surtout, cette condamnation civile repose sur des faits matériellement contestés : aucune des sept personnes condamnées n'a ouvert les trappes des wagons. La question de l'imputabilité précise des dommages sera donc au cœur de la procédure d'appel, tant sur le plan civil que pénal.

Nous faisons appel

Face à une décision que nous estimons injuste et disproportionnée, les sept militant·es, soutenu·es par Bretagne Contre Les Fermes Usines, ont décidé de faire appel. Nous refusons que des citoyen·nes engagés pour la protection du vivant soient placés sous une pression financière écrasante au bénéfice d'acteurs économiques puissants. Notre engagement est clair : protéger les populations, protéger les écosystèmes, défendre une agriculture paysanne viable et respectueuse du vivant, alerter sur les impasses écologiques et sociales du système agro-industriel. C'est également pour cette raison que nous faisons appel : nous n'avons plus le choix, le système agro-industriel doit changer de cap. Les politiques publiques doivent être à la hauteur de l'enjeu du siècle.

Un débat de fond qui dépasse ce procès



Dans l'attente des motivations écrites du jugement, nous relevons que les peines pénales prononcées, majoritairement assorties du sursis, traduisent une certaine retenue de la juridiction qui peut témoigner d'une reconnaissance par l'institution juridique de la légitimité de nos dénonciations, à savoir la responsabilité des acteurs agro-industriels dans la catastrophe en cours.

Mais une question demeure : que reste-t-il comme espace d'expression lorsque les alertes scientifiques sont ignorées, que les mécanismes institutionnels ne permettent pas d'infléchir les politiques publiques, et que les intérêts économiques dominants verrouillent le débat ?

L'action du 19 mars 2022 était symbolique. Elle visait à rendre visible l'invisible : les flux massifs de matières premières qui alimentent un modèle agricole responsable de pollutions diffuses, d'artificialisation des sols, de dépendances économiques et de souffrance paysanne. Ce procès ne met pas fin au débat. Il le rend plus nécessaire que jamais. Le système agro-industriel doit changer de cap. Les politiques publiques doivent être à la hauteur de l'enjeu du siècle.

Contact média: Romane 06 17 57 00 63